



L'Echo Blanc-Bourgeois

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Site de la Commune : www.mairie-bourgblanc.fr

☎ 02 98 84 58 13 Courriel : mairie@bourg-blanc.fr

Pour toute parution dans l'écho : echo@bourg-blanc.fr

Horaires de la mairie : du lundi au jeudi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H 30, vendredi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H, samedi 9 H à 12 H.

Horaires de l'agence postale communale : du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 12 H, le samedi de 9 H à 12 H.

Vie municipale - Buhez ar gomun

Médecin : 15

Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112

Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05

Permanences des Élus

• **Bernard GIBERGUES (Maire)**

Jeudi de 14 H à 16 H & le samedi de 9 H 30 à 11 H 30 sur RDV.

• **Stéphane BERGOT (urbanisme & aménagement urbain)**

Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV.
urbanisme.bourgblanc@orange.fr

• **Marie-Françoise MITH (associations, culture, tourisme, fleurissement, patrimoine)** : Mardi de 10 H à 12 H sur RDV.
asso.bourgblanc@orange.fr

• **Claude HABASQUE (bâtiments, travaux, sport)** Vendredi de 16 H à 18 H (sur RDV à partir de 17 H).
travaux.bourgblanc@orange.fr

• **Sandra LE MESTRE (vie scolaire, finances)** : Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV
ecoles.bourgblanc@orange.fr

• **Hervé MARCHADOUR (aménagement rural, réseaux, environnement)** : Samedi de 9 H 30 à 10 H 30 et de 10 H 30 à 11 H 30 sur RDV.
voirie.bourgblanc@orange.fr

• **Evelyne PAGE (action sociale, personnes âgées)** : Samedi de 10 H à 12 H sur RDV.
evelyne.page@orange.fr

Mémento

• Pharmacie de garde ☎ 32 37

• Cabinets infirmiers :

QUINTRIC / MASSON ☎ 06 08 91 21 97
PAUBET / DUDEY / TOURNELLE
☎ 02 98 84 57 17
CAM / HUCHET ☎ 06 84 48 13 91

• Taxi de l'Iroise :

☎ 02 98 84 50 63 / 06 80 06 17 00

• ALSH ☎ 09 64 44 10 48.

• Halte-garderie "Petit Ours & Compagnie"
☎ 02 98 84 46 05. halte-petitours@orange.fr

• Médiathèque ☎ 02 98 84 54 42.

• Astreinte eau / assainissement CCPA
☎ 06 08 41 49 75

Services municipaux. Suite aux nouvelles annonces et au contexte sanitaire actuel, toutes les aires de jeux et installations sportives et culturelles sont fermées. Les locations de matériel sont suspendues. La médiathèque est également fermée (un drive est mis en place). L'église est fermée (sauf obsèques). Les services administratifs sont assurés aux horaires habituels. Les services techniques continuent d'assurer leurs missions. L'agence postale reste accessible tous les matins. La halte-garderie et l'accueil de loisirs restent ouverts également. L'accès au lac est autorisé aux personnes habitant dans un rayon d'un kilomètre.

Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos. Merci de le respecter.



Coronavirus : Registre communal réactivé pour les personnes fragiles. Face à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19, le CCAS renforce sa vigilance : les personnes fragiles et isolées, personnes âgées et personnes handicapées, peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif en mairie. Ces informations nous permettront, si besoin, d'organiser une veille et d'apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Contacter la mairie au 02 98 84 58 13 ou mairie@bourg-blanc.fr

DRIVE TEST PCR COVID 19. Un Drive-test covid 19 est mis en place par les cabinets infirmiers de la commune à l'arrière du local commercial communal rue de Brest. Horaires : mardi et jeudi de 13 H à 14 H (autres horaires possibles sur RDV) ☎ 06 08 91 21 97 / 06 84 48 13 91.

Courses en minibus. Vu le contexte sanitaire, les sorties courses en minibus sont suspendues jusqu'à la fin de ce reconfinement.

ENEDIS. Coupure de courant pour travaux à Pen an Néac'h **lundi 16 novembre** de 9 H à 12 H.

INSEE : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. L'INSEE réalise actuellement une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Pour certains ménages, l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 et 2017. Un enquêteur de l'INSEE prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Merci du bon accueil que vous lui réserverez.

Recensement citoyen. Les jeunes nés en novembre 2004 sont invités à se présenter en mairie à leurs 16 ans et jusqu'aux 3 mois qui suivent. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens et permis de conduire. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Chez nous cette semaine - Amañ er sizhun

URBANISME : Les documents CERFA sont téléchargeables sur <https://service-public.fr/>

Demandes de permis de construire :

- Sophie SIMON 4, rue Saint-Yves : construction d'une habitation au 3, rue Paul Cézanne.
- Alexandra ZAJAC et Jérôme BION, GUIPAVAS : construction d'une habitation au 4, rue Claude Monet.

ETAT CIVIL : Naissance : - Mathis MEHANNÈCHE 8, rue des Gléan : 29 octobre.

Le menu du petit écolier - Da zrebiñ d'ar sko-

Semaine du 9 au 13 novembre :



Lundi 9 novembre : Velouté de tomates, Blanquette de poulet et riz, Fromage.

Mardi 10 novembre : Petite pizza, Sauté de porc au curry / flageolets, Raisins..

Jeudi 12 novembre : Céleri rémoulade, Bœuf* carottes / purée, Yaourt.

Vendredi 13 novembre : Crudités, Spaghetti bolognaise au soja, Crumble.

* viande locale

Informations - Keleier

Les pompiers de Lannilis ont commencé la distribution des calendriers. Cette distribution doit se faire dans le strict respect des gestes barrières. Merci d'avance pour votre accueil.

Paroisse. ☎ 02 98 40 89 79 Plabennec. Permanences à la Maison Paroissiale du lundi au samedi de 9 H 30 à 12 H, le samedi de 9 H 30 à 12 H. Secours catholique : 5, rue Auguste le Faux, Plabennec, 02 98 46 47 02. L'église est ouverte chaque jour de 9 H à 12 H.

Restos du Cœur de Lannilis. Prochaine distribution le **10 novembre**. La campagne d'hiver 2020-2021 des Restos du Cœur de Lannilis démarre le 24 novembre 2020. Les inscriptions auront lieu le **jeudi 12 novembre** de 9 H à 12 H. Les personnes désirant bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du Cœur devront se présenter, à cette date et aux heures indiquées ci-dessus, munis d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs originaux de leurs ressources et de leurs charges. Restos du Cœur de Lannilis, 2 allée Verte ☎ 09 62 13 99 14, mail : restoducœur.lannilis@orange.fr

Conciliateur de justice. Les permanences physiques du conciliateur de justice en mairie de Plouvien sont suspendues. Pour autant, les conciliateurs peuvent être saisis par courriel : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr ou sur le site « conciliateur.fr »

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC). Le CLIC a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs diverses questions (aides à domicile, structures d'accueil, retours d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, aides financières...). Accueil sur RDV à Lannilis et Plabennec. Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat le matin du lundi au jeudi de 9 H à 12 H au 02 98 21 02 02.



INFORMATIONS CCPA

(voir les modalités d'ouvertures des services communautaires en page suivante)

Ordures ménagères. Prochains ramassages **lundi 9 ou jeudi 12 novembre** (en raison du jour férié) suivant votre secteur. Pour les problèmes d'ordures ménagères, vous pouvez contacter le 02 98 84 40 35 ou envoyer un mail à collectes@pays-des-abers.fr

Déchetterie. Horaires déchetterie de Primel à Bourg-Blanc : le mardi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H, le vendredi de 14 H à 18 H, et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. **Déchetterie de Penvern à Plabennec :** - du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H. **Déchetterie de Ménez-Bras à Lannilis :** du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H sauf mercredi. Plus d'information au 02 98 37 66 00 ou par mail à accueil@pays-des-abers.fr
Les dépôts sauvages sont interdits sous peine de poursuites.

Maison de l'Emploi. ☎ 02 90 85 30 12 - Mail : accueil.emploi@pays-des-abers.fr

Vie associative



GSY Football. Les éducateurs des GSY ont mis en place un programme de mise en forme pour l'école de foot et le groupement pendant le confinement. Recopiez le lien suivant : <https://g-s-y-bourg-blanc.footeo.com/actualite/2020/11/01/programme-de-mise-forme.html>

Retrouvez les mesures applicables à la pratique sportive jusqu'au 1er Décembre 2020. Prenez soin de vous. Sportivement.
<http://swll.to/mesures-sports>

Petites annonces - Commerces - Professions libérales

PERMANENCES VACCINATION GRIPPALE

- **Cabinet infirmier PAUBET - DUDEY :** Permanence les mardis et jeudis de 16 H à 16 H 30 jusqu'au 1^{er} décembre.
- **Cabinet CAM - HUCHET :** permanence les lundis, mercredis et vendredis de 11 H 30 à 12 H..
- **Cabinet infirmier QUINTRIC - MASSON :** Permanence tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 H à 12 H.

Carrefour Express. Votre magasin sera ouvert de 9 H à 13 H **mercredi 11 novembre**. Merci de votre compréhension. Prenez soins de vous. Toute l'équipe de votre magasin.

La Caverne de Merlin. Nouveau service : nous vous livrons les pizzas, burgers et autres à domicile le vendredi et le samedi de 18 H 30 à 22 H et le dimanche de 18 H 30 à 21 H. Pour les fêtes de fin d'année, nous vous vous concoctons un délicieux foie gras aux épices de Noël à commander au plus tard pour le 15 décembre et à retirer pour le 24 décembre. Les foies gras vous seront vendus en portions de 500 gr au prix de 37 € 50 / pièce. Pour toute commande 02 98 84 57 54.

OFFRE D'EMPLOI : la Communauté de Communes du Pays des Abers recrute un.e référent.e de parcours à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs. Informations complémentaires au 02 98 37 66 00 (Solemn HAMON). Envoyer lettre de motivation + CV à M. le Président de la CCPA : accueil@pays-des-abers.fr

VIDE MAISON ➤ 6, rue du Château d'eau **jusqu'au 28 décembre** (avant 11 H et après 15 H).

LOCATION ➤ Cherche appartement sur Bourg-Blanc avec 1 ou 2 chambres, place de parking souhaitée ☎ 06 69 70 28 60 / 06 80 05 92 59.

Un peu de breton chaque semaine - un tamm brezhoneg bep sizhun

Hennezh a zrailh muioc'h a arc'hant evit na 'hounez : Il dépense plus d'argent qu'il n'en gagne. **Un eured 'giz ma oa dleet, kleier en o gwellañ bole brallet prop, ha da heul friko betek naontek kweneg :** Un mariage comme il faut, les cloches carillonnaient, et un banquet de noce extra. **Merc'he-taer aet e vragez gant al laer :** Coureur de filles, son pantalon emporté par un voleur. **Ne oa ket a lazh-ki al labour ganeomp :** Notre travail n'était pas tuant. **Ni hon-oa bet mil boan o tiaochañ ar pezh tamm koad-se :** Nous avons eu énormément de mal à tirer cette grosse pièce de bois de la grève. **Hennezh 'zo desket-mat peogwir ar skolaer n'eo ket gouest d'ober skol dezhañ ken :** Celui-là est très instruit, puisque l'instituteur n'est plus capable de lui faire école.

CONFINEMENT [EN VIGUEUR DEPUIS LE 30 OCTOBRE 2020] MESURES APPLICABLES SUR LE PAYS DES ABERS, venant en précision des mesures gouvernementales

COVID-19



OUVERTS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC*

- > L'accueil de l'hôtel de communauté et des services [déplacement pour un motif impérieux]
- > Le guichet unique (facturation eau & assainissement, déchets)
- > Les déchèteries [port du masque obligatoire]
- > La collecte des déchets
- > Le service de mouillage de l'Aber Benoît
- > Le centre technique
- > La maison de l'emploi - sur rendez-vous le matin et par téléphone l'après-midi
- > La mission locale - sur rendez-vous uniquement
- > Le service du SPANC

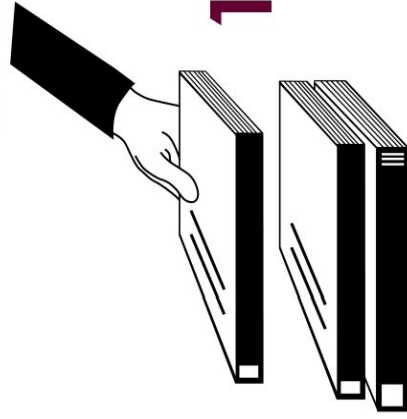
FERMÉS AU PUBLIC*

- > L'office du tourisme du Pays des Abers
- > La piscine intercommunale Spadium Abers-Lesneven

*Les horaires et les modalités d'accueil du public de la CCPA sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la pandémie et des restrictions fixées par les autorités
Le 4 novembre 2020



RETOUR DU DRIVE à la Médiathèque de Bourg-Blanc



Dès le
10 Novembre
Réservez
et Emportez !

Sans RDV: Réservez en ligne et venez
chercher vos documents dans votre
médiathèque !

Médiathèque, 1, place Claude et Marie Chapalain
29 860 Bourg-Blanc - Tél : 02 98 84 54 42
mediatheque-bourgblanc@orange.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés¹, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité² dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.